

semble vouloir créer au sein du ministère de la Défense, également, un esprit d'absolutisme, si on en croit ce que les journaux nous ont annoncé, cet après-midi, avant l'ouverture de la séance. Vu la pauvreté de l'explication fournie cet après-midi, on se demande si le général Simonds est sur le point de quitter le service du pays à cause du manque de conformisme de son attitude envers le Gouvernement. Ce n'est qu'une autre manifestation de la tendance que révèle la mesure législative dont le Parlement est saisi, mesure qui amoindrit le Parlement et rend le ministre tout-puissant en vertu d'une loi qui le place au-dessus du Parlement, grâce à l'extension de ses pouvoirs bien au delà de ce qui est nécessaire et indépendamment des circonstances.

Le premier ministre a présenté cette mesure. La place du premier ministre est à la Chambre, pour expliquer pourquoi l'on demande des pouvoirs aussi extraordinaires pour une période future indéfinie, pourquoi le pouvoir absolu, naguère limité, deviendra

permanent aux termes du bill à l'étude. Le bill tire à conséquence. Sa simplicité le fait paraître anodin, mais, à l'examen, il révèle cette tendance continue au pouvoir absolu. Il accordera au ministre de la Production de défense un pouvoir absolu pour une période future indéterminée, sans le contrôle du parlement.

En écoutant le débat, j'attendais une explication autre que le mutisme observé jusqu'ici, sur la raison pour laquelle on se départit de l'attitude prise en 1951.

(Sur la motion de M. Diefenbaker, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Sinclair: Demain, nous poursuivons le présent débat, monsieur l'Orateur, et, lorsqu'il sera terminé, nous passerons aux crédits du ministère de l'Agriculture.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)